

Conseil Général  
de Conthey



Commission de gestion  
COMPTES 2023

# 1. INTRODUCTION

Les comptes de la commune de Conthey ont été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) le 19.04.2024. Sous la présidence de Mme Kathleen Rossier Moll, la COGES s'est organisée en 4 séances de travail collectif avec dans l'ordre :

- Examen des comptes et autres documents
- Préparation des questions adressées au service des Finances
- Traitement des réponses aux questions
- Réalisation et validation du présent rapport.

Les comptes de la Municipalité de l'exercice 2023 ont été présentés par M. Christophe Germanier, Président de la Municipalité, M. Gautier Moulin, le Conseiller municipal en charge du dicastère des Finances et de l'Economie ainsi que Mme Alexandra Jacquod, la Cheffe du service des Finances. Ceux-ci ont été révisés par la société PKF Fiduciaire SA, à Sion, qui en a recommandé l'approbation, dans son rapport du 09.04.2024.

M. Dany Jollien, le Conseiller municipal membre de la COFI et Mme Sarah Fontannaz du service Finances ont également assisté à cette séance.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels, l'évaluation des participations ainsi que des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du 05.02.2004, à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16.06.2004 et aux Règlements. Ces comptes reflètent la situation financière de la Municipalité au 31.12.2023.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

## 2.SYNTHESE

	Compte 2022 CHF	Budget 2023 CHF	Compte 2023 CHF	Ecart C23/B23 CHF	Ecart
<b>Compte de résultats</b>					
Charges financières	33'657'022	35'206'700	36'498'763	1'292'063	3.67%
Revenus financiers	37'683'315	39'901'350	42'616'342	2'714'992	6.80%
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'026'293</b>	<b>4'694'650</b>	<b>6'117'579</b>	<b>1'422'929</b>	<b>30.31%</b>
Amortissements planifiés	5'350'843	5'802'900	5'576'737	-226'163	-3.90%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	279'775	586'460	512'047	-74'413	-12.69%
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	617'727	45'000	19'533	-25'467	-56.59%
<b>Excédent de charges</b>	<b>986'598</b>	<b>1'649'710</b>			
<b>Excédent de revenus</b>			<b>48'327</b>	<b>1'698'037</b>	<b>102.93%</b>
<b>Compte des investissements</b>					
Dépenses	6'001'411	15'832'700	11'652'291	-4'180'409	-26.40%
Recettes	2'109'471	5'239'600	4'005'864	-1'233'736	-23.55%
<b>Investissements nets</b>	<b>3'891'940</b>	<b>10'593'100</b>	<b>7'646'427</b>	<b>-2'946'673</b>	<b>-27.82%</b>
<b>Financement</b>					
Marge d'autofinancement	4'026'293	4'694'650	6'117'579	1'422'929	30.31%
Investissements nets	3'891'940	10'593'100	7'646'427	-2'946'673	-27.82%
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>5'898'450</b>	<b>1'528'848</b>	<b>-4'369'602</b>	<b>-74.08%</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>134'353</b>				
<b>Evolution de la fortune et des engagements</b>					
<b>Modification de la fortune</b>					
Excédents revenus/charges (-)	-986'598	-1'649'710	48'327	1'698'037	102.93%
<b>Excédent au bilan</b>	<b>41'866'433</b>	<b>39'444'321</b>	<b>41'914'760</b>	<b>2'470'439</b>	<b>6.26%</b>
<b>Modification des engagements</b>					
Capitaux de tiers	49'186'661	60'048'267	54'524'490	-5'523'777	-9.20%
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>103.45%</b>	<b>44.32%</b>	<b>80.01%</b>		

## 2.1 COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Avec des revenus financiers de CHF 42'616'342.00 et des charges financières de CHF 36'498'763.00, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 6'117'579.00 pour l'exercice 2023 (contre CHF 4'026'293.00 pour l'année 2022).

Cette marge d'autofinancement (CHF 6'117'579.00) est supérieure de CHF 1'422'929.00 à celle budgétée (CHF 4'694'650.00). Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

### Augmentation importante du total des revenus fiscaux :

- les impôts directs des personnes morales (CHF 921'304.00),
- les impôts directs des personnes physiques liés aux transactions immobilières, aux bénéfices nets de liquidation et aux prestations en capital (CHF 860'197.00), dont :
  - impôts sur les gains immobiliers (CHF 273'876.00)
  - impôts sur le bénéfice net de liquidation et les prestations en capital (CHF 293'116.00)
  - droits de mutation additionnels (CHF 293'205.00)

### Augmentation des taxes perçues (CHF 351'242.00)

Compte tenu de l'excédent de revenus de CHF 48'327.00, la fortune augmente de CHF 41'866'433.00 au 31.12.2022 à CHF 41'914'760.00 au 31.12.2023.

## 2.2 COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les charges d'investissement brutes s'élèvent à CHF 11'652'291.00 contre CHF 15'832'700.00 pour le budget 2023 et CHF 6'001'411.00 pour le compte 2022. Les revenus d'investissement se montent à CHF 4'005'864.00 contre CHF 5'239'600.00 pour le budget 2023 et CHF 2'109'471.00 pour le compte 2022.

Les recettes d'investissement de **CHF 4'005'864.00** sont composées des éléments suivants:

Subventions	CHF 1'899'966.00
Taxes de raccordement eau potable et égout	CHF 1'631'724.00
Participation propriétaires	CHF 320'374.00
Transferts au patrimoine financier de la décharge de Collombé	CHF 153'800.00
<b>Total</b>	<b>CHF 4'005'864.00</b>

Les investissements nets figurant dans le compte 2023 (CHF 7'646'427.00) sont inférieurs de CHF 2'946'673.00 à ceux prévus au budget 2023, ce qui permet leur autofinancement à hauteur de 80%.

Les recettes d'investissement sont en diminution de **CHF 1'233'736.00** par rapport à celles prévues au budget 2023, du fait des différents travaux subventionnés, tels que ceux relatifs à la revitalisation de la Morge.

Nous joignons en **ANNEXE** au présent rapport le tableau des investissements, tel qu'établi par Mme Alexandra Jacquod.

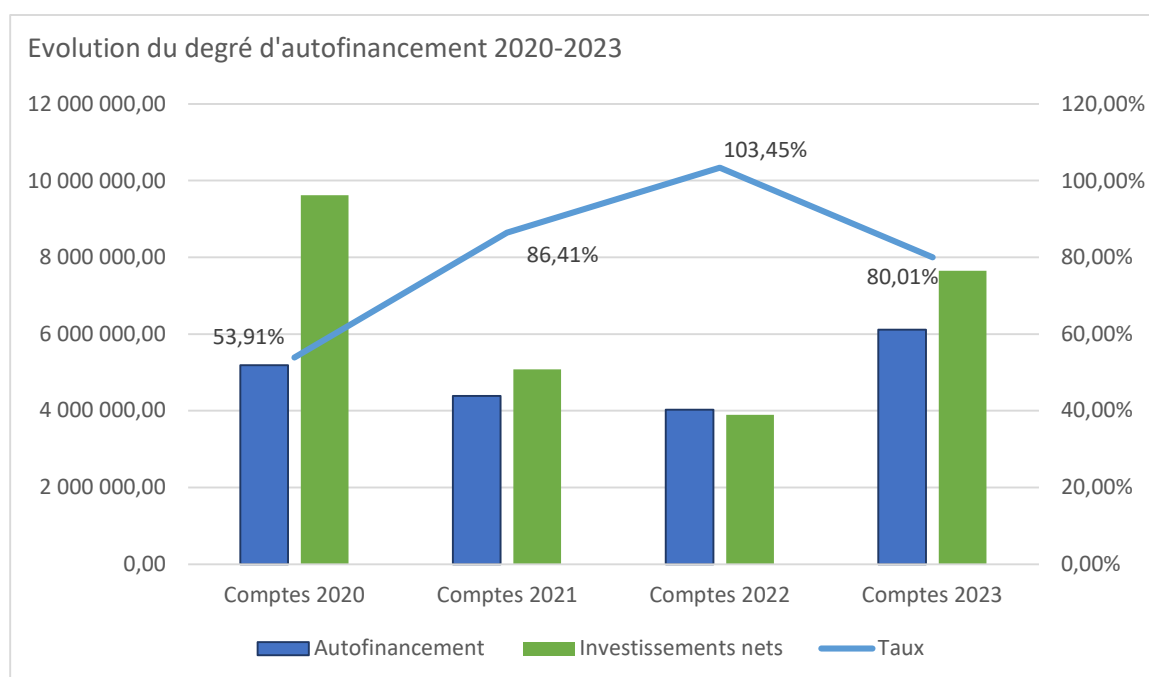
## 2.3 INDICATEURS FINANCIERS

### Degré d'autofinancement

Concernant le degré d'autofinancement exprimé en pourcent des investissements nets, ce dernier s'élève à 80.01 % pour une insuffisance de financement de CHF 1'528'848.00.

Situé dans une fourchette de 80 – 100 %, il est considéré comme un « cas normal » selon les valeurs indicatives cantonales.

Cependant, un tel indicateur est à considérer sur plusieurs exercices et, de ce point de vue, le degré d'autofinancement des deux dernières années s'élève en moyenne à 91.73%. Bien que supérieur au taux de l'année 2023, ce taux se maintient dans la fourchette précitée et peut être également qualifié de « cas normal » par les autorités cantonales.

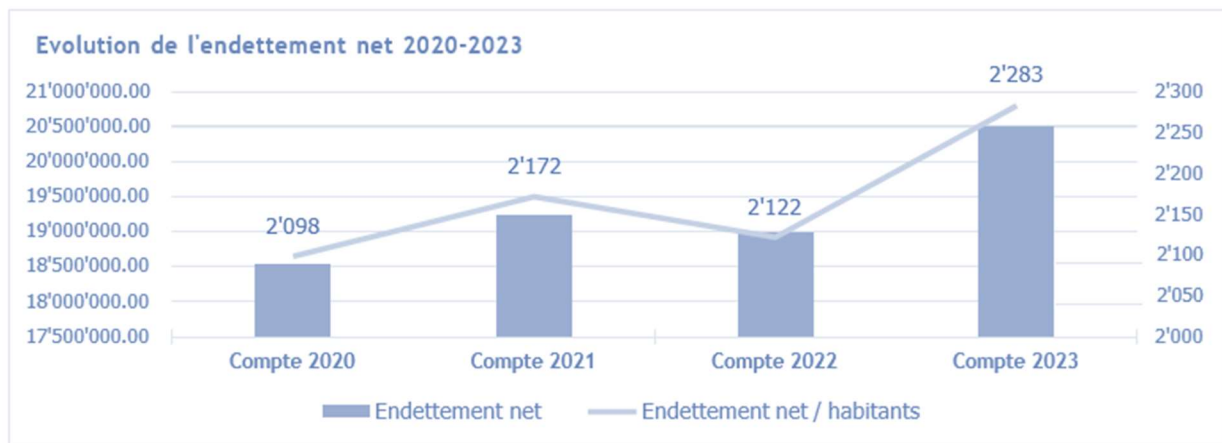


Taux des degrés d'autofinancement 2020-2023 (en %)

### Dette nette par habitant

La dette nette absolue de la Municipalité passe de CHF 18'999'923.00 au 31.12.2022 à CHF 20'509'238.52 au 31.12.2023.

Cela représente une dette nette par habitant de **CHF 2'283.00** (base 2023 : 8'983 habitants), ce qui est considéré comme un « endettement moyen » selon les valeurs indicatives cantonales.



Evolution de l'endettement net

### Taux d'endettement net

Le taux d'endettement calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Le résultat de **77.47%** toujours considéré comme bon permet de connaître le temps nécessaire au remboursement intégral de la dette nette par les revenus fiscaux si ceux-ci lui étaient intégralement consacrés.

### Part des charges d'intérêts

La part des charges des intérêts compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. Compte tenu de la faible charge des intérêts nets, le résultat de **0.53%** est considéré comme bon.

### Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur reflète le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. En l'espèce, le taux de **117.26%** est considéré comme moyen.

### Proportion des investissements

Il s'agit d'un élément qui compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales. En l'occurrence, le taux de **25.06%** dénote un effort d'investissement élevé.

### Part du service de la dette

Cet indicateur reflète la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif.

Dès que ce taux dépasse les 15%, les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés à des tâches publiques. En l'espèce, le taux de **14.02%** est considéré comme acceptable.

### Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement renseigne sur la part des revenus courants disponibles pour financer les investissements. Le taux de **14.80%** peut être qualifié de moyen.

## 2.4 EMPRUNTS AU BILAN ARRETE AU 31.12.2023

La COGES présente ci-après la rubrique « emprunts » figurant au passif du bilan arrêté au 31.12.2023.

Banque	Début	Échéance	Taux	SAN 01.01.2023	Souscript.	Amortiss. / rembours.	Solde 31.12.2023
Personal vorsorgestiftung SIX Group	01.02.2019	01.02.2023	0.05%	5'000'000	–	-5'000'000	0
SUVA	04.10.2019	04.10.2029	0.17%	3'000'000	–	0	3'000'000
BCVs	30.11.2016	30.11.2026	0.76%	2'400'000	–	-100'000	2'300'000
BCVs	03.07.2018	03.07.2028	0.87%	3'800'000	–	-300'000	3'500'000
BCVs	01.02.2019	01.02.2027	0.54%	4'250'000	–	-250'000	4'000'000
BCVs	31.01.2020	31.01.2040	0.50%	5'460'000	–	-180'000	5'280'000
SUVA	05.09.2014	05.09.2024	1.14%	2'200'000	–	-100'000	2'100'000
Bank J. Safra Sarasin AG	30.10.2020	30.10.2030	0.23%	5'000'000	–	0	5'000'000
BCGE	28.08.2023	28.08.2031		0	5'000'000	0	5'000'000
SUVA	01.12.2022	01.12.2028	1.84%	5'000'000	–	0	5'000'000
Raiffeisen	01.12.2022	01.12.2025		1'250'000	3'750'000	0	5'000'000
Postfinance	02.02.2015	03.02.2025		2'300'000		-100'000	2'200'000
<b>Total 31.12.2023</b>				<b>39'660'000</b>	<b>8'750'000</b>	<b>-6'030'000</b>	<b>42'380'000</b>

## 3. QUESTIONS - COMPTE DE RESULTATS

### 0- Administration générale

#### 029.3111.01 Machines, appareils et véhicules – CHF 34'050.00

**En quoi consistent ces charges non budgétées ?**

Un véhicule électrique a été acquis pour le secteur de la conciergerie. Ce dernier permet de réduire l'usage des véhicules privés dans le cadre professionnel lors des déplacements d'un site à l'autre (Premploz/Plan-Conthey/St-Séverin/Châteauneuf, ...). De plus, cette démarche s'inscrit dans la transition énergétique décidée par le Conseil municipal.

### 2- Formation

#### 212.3104.01 Matériel scolaire – CHF 172'834.00

**Qu'est-ce qui explique la différence entre le budget 2023 de CHF 131'590.00 et le compte 2023 de CHF 172'834.00 ?**

#### 212.3104.05 Activités créatives (ACM) – CHF 0.00

**Qu'est-ce qui explique la différence entre le budget 2023 de CHF 29'170.00 et le compte 2023 de CHF 0.00 ?**

Pour des raisons de simplification administrative, les comptes « Matériel scolaire » et « Activités créatrices (ACM) » possédant la même nature (3104) ont été fusionnés à partir de 2023. Dans le budget 2024, l'ensemble des frais des enseignants est comptabilisé sous la rubrique 212.3104.01 Matériel scolaire.

L'addition des budgets 2023 des comptes 212.3104.01 « Matériel scolaire » (CHF 131'590.00) et 212.3104.05 « Activités créatrices » (ACM) (CHF 29'170.00) donne un budget total de CHF 160'760.00.

Le dépassement de CHF 12'074.00 s'explique par l'introduction simultanée de plusieurs moyens d'enseignement notamment le français 1-2H et 5H, l'allemand 5H, l'anglais 6H et musique. En règle générale, les nouveaux moyens d'enseignement sont introduits graduellement.

### 3- Culture, sports et loisirs, églises

#### **322.3144.01 Frais d'entretien (salle polyvalente)**

**Quelle est la justification de la différence entre le budget CHF 35'000.00 et le compte CHF 85'604.62 ? Quels travaux d'entretien ont été réalisés ?**

Le budget prévoyait CHF 20'000.00 pour l'entretien et les divers contrats de maintenance ainsi que CHF 15'000.00 pour les travaux divers, lesquels ont été plus conséquents que prévus et nécessaires pour le bon fonctionnement des salles. L'écart entre le compte et le budget s'explique essentiellement par les travaux suivants :

Type de travaux	Montants (CHF)
Réfection des portes	9'884.60
Modification du canal de sol (sécurité)	9'451.65
Entretien système ventilation	8'045.10
Service des gradins	2'820.20
Modification détecteur incendie (sécurité)	2'516.95
Remplacement du lave-linge	2'002.85
Réfection des rideaux de séparation des salles	1'829.70
Réfection scène	1'777.05
Sonomètre	1'071.60
<b>Total</b>	<b>39'399.70</b>



**329.3636.10 Soutien aux projets culturels – CHF 85'279.85****Qui sont les bénéficiaires de ce montant ?**

Le montant est réparti entre les bénéficiaires selon le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Libellé	Montants (CHF)
Association Culture Valais	Contribution 23	5'000.00
Association Grand Mirfic	Soutien Palp Festival 2023	20'000.00
Association marché Lombard	Participation communale 2023	5'000.00
Comité Fête Nationale	Avance de fond de caisse	5'300.00
Conthatlon	Participation communale	8'000.00
Conthey Show	Garantie déficit 2022-2023	20'249.85
Conthey Show	Avance saison 2023-2024	20'000.00
Dessimoz Quentin	Soutien commission culturelle	500.00
Tour Lombarde	Soutien exposition 2023	1'230.00
<b>Total</b>		<b>85'279.85</b>

## 4- Santé

**412.3632.01 Participation au foyer Haut-de-Cry – CHF 825'908.20**

**Une provision de CHF 250'000.00 a été créée fin 2022. Cette dernière a été dissoute en 2023. De plus, un soutien exceptionnel de CHF 500'378.00 a été octroyé afin d'assainir les comptes du foyer (charges de transfert). De quelle manière ces écritures ont-elles été comptabilisées et quelle est la santé financière actuelle du foyer Haut-de-Cry ?**

Fin 2022, le Conseil municipal a été informé par le Conseil de fondation du foyer Haut-de-Cry des difficultés financières de celui-ci. Ces difficultés s'expliquaient principalement par la crise Covid et les travaux d'agrandissement du foyer. Le Conseil général a été informé de la situation par le directeur du foyer lors de sa séance du 13.06.2023. Par prudence, lors du bouclage 2022, il a été décidé de constituer une provision à hauteur de CHF 250'000.00, la mise à contribution finale n'étant pas connue.

Fin mai 2023, le Conseil de fondation a décidé de demander aux communes fondatrices un montant de CHF 1'500'000.00 qui lui permettait de couvrir les pertes cumulées des exercices précédents. La part de la commune de Conthey se montait à CHF 710'850.00.

Ce montant a été comptabilisé de la manière suivante :

#### 412.3632.01 Participation au foyer Haut-de-Cry (CHF)

Contribution exceptionnelle	<b>710'850.00</b>	<b>250'000.00</b>	Prélèvement sur le fonds constitué en 2022
		<b>460'850.00</b>	Solde à charge dans le compte 2023
<b>Total</b>	<b>710'850.00</b>	<b>710'850.00</b>	

Le résultat des comptes du foyer est en amélioration. Le Conseil de fondation reste attentif à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre un résultat d'exploitation équilibré.

## 7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 710.3190.01 Sinistres eau potable – CHF 66'827.55

#### Quels sont les sinistres liés à ce compte ?

Le compte enregistre les frais suivants :

- Fin de la pollution aux hydrocarbures de la source de Glarey survenue en 2022 ;
- Fin des travaux liés au glissement de terrain survenu en 2022 au lieu-dit Glarey ;
- Conduite endommagée par un tiers sur le chantier du Petit-Pont.

## 9- Finances et impôts

### 911.4010.01 Impôts sur le bénéfice des personnes morales - CHF 2'564'079.70

#### Y a-t-il une augmentation du nombre d'entreprises installées sur la commune ?

Les dossiers fiscaux des personnes morales ont augmenté entre 2021 et 2022. Le registre 2023 n'était pas encore disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau suivant détaille l'évolution entre 2021 et 2022 :

Personnes morales	2021	2022	Différence
Associations et fondations	99	100	1
Coopératives	8	8	0
Sociétés de capitaux	742	798	56
<b>Total</b>	<b>849</b>	<b>906</b>	<b>57</b>

**963.3441.01 Amortissements patrimoine financier - CHF 196'534.65****Pour quelle raison la décharge de Collombé a été transférée dans le patrimoine financier ?**

La décharge de Collombé (ancienne gravière) a été transférée dans le patrimoine financier car elle ne constitue pas un actif administratif. L'exploitation d'une telle décharge, dépôt de matériaux non pollués, ne relève pas d'une tâche publique. Il s'agit d'une activité dont la collectivité pourrait se passer sans hypothéquer sa capacité à produire les prestations que la législation attend d'elle. C'est ce caractère aliénable qui détermine l'appartenance d'un actif au patrimoine financier.

## 4. QUESTIONS- COMPTE DES INVESTISSEMENTS

### 2- Formation

**213.5040.01 Cycle d'orientation Derborence****Quelle est la justification de la différence entre le budget CHF 250'000.00 et le compte CHF 404'235.90 ? Quels travaux ont été entrepris ?**

Au vu des mesures exigées par l'Office cantonal du feu, des travaux de sécurisation ont dû être entrepris dans les bâtiments du cycle d'orientation de Derborence. Ceux-ci ont été devisés à CHF 3'587'279.55, montant réparti au prorata de la population entre Ardon (17.50 %), Vétroz (34.65 %) et Conthey (47.39 %).

Le budget de la Municipalité de Conthey prévoyait un montant de CHF 250'000.00 pour 2023 et CHF 340'000.00 pour 2024 afin de réaliser ces travaux, lesquels sont agendés jusqu'en 2025. La différence entre le budget et le compte provient d'un report d'un exercice à l'autre.

**217.5040.15 Centre scolaire de Châteauneuf rénovation****En quoi consiste le montant non budgété de CHF 119'464.85 ?**

Ce montant a été nécessaire pour effectuer des travaux urgents de rénovation à la suite du détachement (ou risque de détachement) des plaques de plâtre des plafonds des classes 13 et 14. Pour ce faire, les salles de classe ont dû être délocalisées.

Dans les autres classes de l'ancien bâtiment, les plaques ont dû être sécurisées en les vissant. Le montant des travaux s'élève à CHF 40'392.00, auxquels s'ajoutent CHF 3'009.00 pour des travaux d'étanchéité dus à des infiltrations d'eau dans les couloirs notamment. Dans un souci de planification et de gestion globale de la rénovation du centre scolaire de Châteauneuf, le Conseil municipal a mandaté une étude complète sur les travaux à réaliser. Le montant comptabilisé en 2023 pour ce projet se monte à CHF 76'063.00.

### 3- Culture, sports et loisirs, églises

#### **322.5060.01 Equipements (salle polyvalente) – CHF 127'440.25**

##### **Quels travaux ont été effectués dans la salle polyvalente en 2023 ?**

Le montant total des équipements s'est élevé à CHF 127'440.25, alors que le budget prévoyait une somme de CHF 100'000.00.

Des tentures ont été installées au plafond, au niveau des grills, pour « casser la hauteur » sous la toiture afin d'améliorer l'acoustique du bâtiment. Cette mesure permet de gagner 75 % d'efficacité acoustique et de diminuer l'écho de plus de 75 %. Le coût de cet équipement s'est chiffré à CHF 64'865.75.

Ce compte enregistre également la mise aux normes de protection incendie du local de stockage pour un montant de CHF 62'334.85. Le solde, soit CHF 239.65, concerne l'installation d'un défibrillateur.

### 6- Transports

#### **615.5040.06 : Les Pinèdes Ateliers – CHF 2'372'958.60**

##### **Quelle est l'avancée du projet ?**

Le projet est réalisé à 95 %. La fin du chantier est prévue pour fin mai 2024, après les derniers travaux d'aménagement extérieurs.

## 7- Protections de l'environnement et aménagement du territoire

### 710.5030.01 : Installations d'eau potable – CHF 1'220'632.70.

#### Quelle est l'affectation détaillée de ce compte d'investissement ?

Le détail des projets du service des eaux réalisés ou en cours en 2023 est présenté ci-dessous.

Projets 2023 service des eaux	Montant (CHF)
Sous-total Réservoir Plan d'Avé	238'067.60
Sous-total Petit-Pont	137'678.60
Sous-total Chapelle	137'632.35
Sous-total projet compteurs eau	136'298.30
Sous-total Morge	135'446.80
Sous-total Grands-Vergers	108'620.90
Sous-total Aven	76'641.15
Sous-total Zaran	46'275.95
Sous-total chambre échange Sion	42'000.00
Sous-total RC 68	34'173.50
Sous-total Rapède	32'095.00
Sous-total Matériel	21'191.25
Sous-total Tour Lombarde	21'009.15
Sous-total route de Savoie	17'542.60
Sous-total Peupliers	12'830.25
Sous-total Bourg	11'586.50
Sous-total Caborne	11'542.80
<b>Total</b>	<b>1'220'632.70</b>

## 5. RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'ORGANE DE REVISION

### 5.1 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Au chapitre de la vérification du Système de contrôle interne de l'administration communale de Conthey, l'organe de révision, PKF Fiduciaire SA (ci-après : PKF), mentionne les éléments suivants dans son rapport du 09.04.2024, soit :

« Pendant nos travaux de révision, nous avons pu constater pour divers domaines de contrôles l'existence d'un système de contrôle interne. Nous rappelons que le Conseil communal est responsable de la mise en place et du maintien d'un SCI approprié.

Nous avons vérifié l'application des procédures prévues pour le bouclage des comptes de la Municipalité. Nous avons poursuivi la discussion de l'année dernière avec le service Domaines et Bâtiments, et plus particulièrement le secteur cadastre.

Nous avons vérifié avec la teneur de cadastre, certaines factures, par sondages. Les cas particuliers des usufruits ont été mis en exergue. Ils exigent un suivi sur le long terme par la teneur de cadastre.

Nous nous sommes entretenus avec la nouvelle responsable SCI. Nous relevons qu'un cercle QSE et un pool d'auditeurs internes ont été créés. Les collaborateurs peuvent ainsi être sensibilisés et parties prenantes à la qualité souhaitée au sein de la Municipalité.

Une certification du label Valais Excellence nous a été remise. Ce certificat est valable du 07.12.2023 au 06.12.2026.

En vérifiant les rubriques : fournisseurs, investissements, fonctionnement et salaires, nous avons également contrôlé l'application des directives émises, plus spécialement l'existence des visas, notamment pour l'autorisation des paiements sur support informatique concernant la gestion électronique des factures fournisseurs.

D'une manière globale, nous estimons que les processus sont correctement identifiés et les descriptifs compréhensibles.

Rappelant que l'information et la communication demeurent des composantes essentielles du SCI, les éventuelles mises à jour doivent être communiquées à l'ensemble du personnel. »

### 5.2 AVIS DE LA COGES

Par comparaison au rapport détaillé de PKF sur les comptes annuels 2022, la COGES relève la concertation de l'organe de révision avec la nouvelle responsable du SCI, Mme Laure Heger, secrétaire municipale. Cette collaboration entre l'auditeur indépendant et l'auditeur interne est essentielle, car lors de l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, l'auditeur externe doit prendre en considération le SCI pour déterminer les procédures d'audit adaptées aux circonstances.

Par ailleurs, la COGES apprécie la volonté de l'administration communale de vouloir sensibiliser les collaborateurs à l'importance de la qualité des prestations fournies via la création d'un

cercle de « Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) » regroupant un pool d'auditeurs internes composé notamment du Président de la Municipalité, de la Cheffe du service Finances, de la responsable des Ressources Humaines et du Directeur technique des Domaines et Bâtiments. Les collaborateurs de la Municipalité en sont les ambassadeurs et doivent à ce titre répondre aux attentes de services de haute qualité des citoyens (clients) qui paient des impôts en conséquence.

Cette approche de la Municipalité de Conthey a été couronnée de succès par l'obtention du label Valais Excellence. Ce label a été délivré par l'Association Valais Excellence en suivant la voie dite du « Système de Management Intégré (SMI) », qui implique les certifications ISO 9'001 (système de gestion de la qualité) et ISO 14'001 (système de management environnemental).

Selon le site de l'Etat du Valais, qui est membre fondateur de Valais Excellence, la norme ISO 9'001 consiste en une approche systémique de la gestion des processus, afin de garantir des prestations de haute qualité. Elle permet de répondre aux attentes de qualité des citoyens (clients) ainsi que de se conformer aux aspects réglementaires. La norme ISO 14'001 permet l'identification et la maîtrise de l'impact environnemental de ses activités, produits ou services et d'améliorer en permanence ses performances environnementales.

Il est précisé que la gestion opérationnelle de ce label est confiée à l'Institut Entrepreneurial et Management (IEM) de la HES-SO Valais-Wallis, ce qui permet à l'Association de favoriser les synergies entre les acteurs de l'économie privée et les professeurs-chercheurs actifs dans le domaine académique.

Ce label Valais Excellence est valable durant une période de trois ans, dès le 07.12.2023.

Le coût annuel afférent à la gestion de ce label (contrôle des procédures, rapport d'audit externe) devrait s'élever à CHF 10'000.00 environ.

## 6. FINANCEMENTS SPÉCIAUX

### 6.1 Résumé des aspects comptables

*(Extrait de la « Directive pour les communes : fixation des taxes sur les eaux à évacuer », du 24.11.2021, établie par le Service de l'environnement de l'Etat du Valais)*

Cette Directive est destinée à aider les communes à fixer des taxes sur les eaux à évacuer qui soient conformes à la législation et à la pratique de la Surveillance fédérale des Prix (SPR).

Les principes de calculs sont expliqués dans la représentation détaillée ci-après du calcul des charges à couvrir par le revenu des taxes annuelles.

Ces principes appliqués à titre d'exemple dans le cadre des taxes sur les eaux à évacuer, s'appliquent aussi bien à la fixation des taxes sur les eaux potables que sur les déchets.

### Coûts comptables

La comptabilité communale du service (**colonne de gauche**) reflète les coûts comptables. Ceux-ci sont souvent plus bas que les coûts économiques réels, notamment parce que seuls les investissements nets hors subventions ont été amortis. Des taxes fixées à ce niveau ne permettent pas de garantir le maintien de la valeur et donc le fonctionnement à long terme des installations.

### Coûts réels

Les coûts réels (**colonne du milieu**) corrigent ceci en calculant les amortissements des installations existantes sur la base de leur valeur économique de remplacement – ou de leur valeur historique – et de leur durée de vie technique. Ce calcul permet d'apurer le passé.

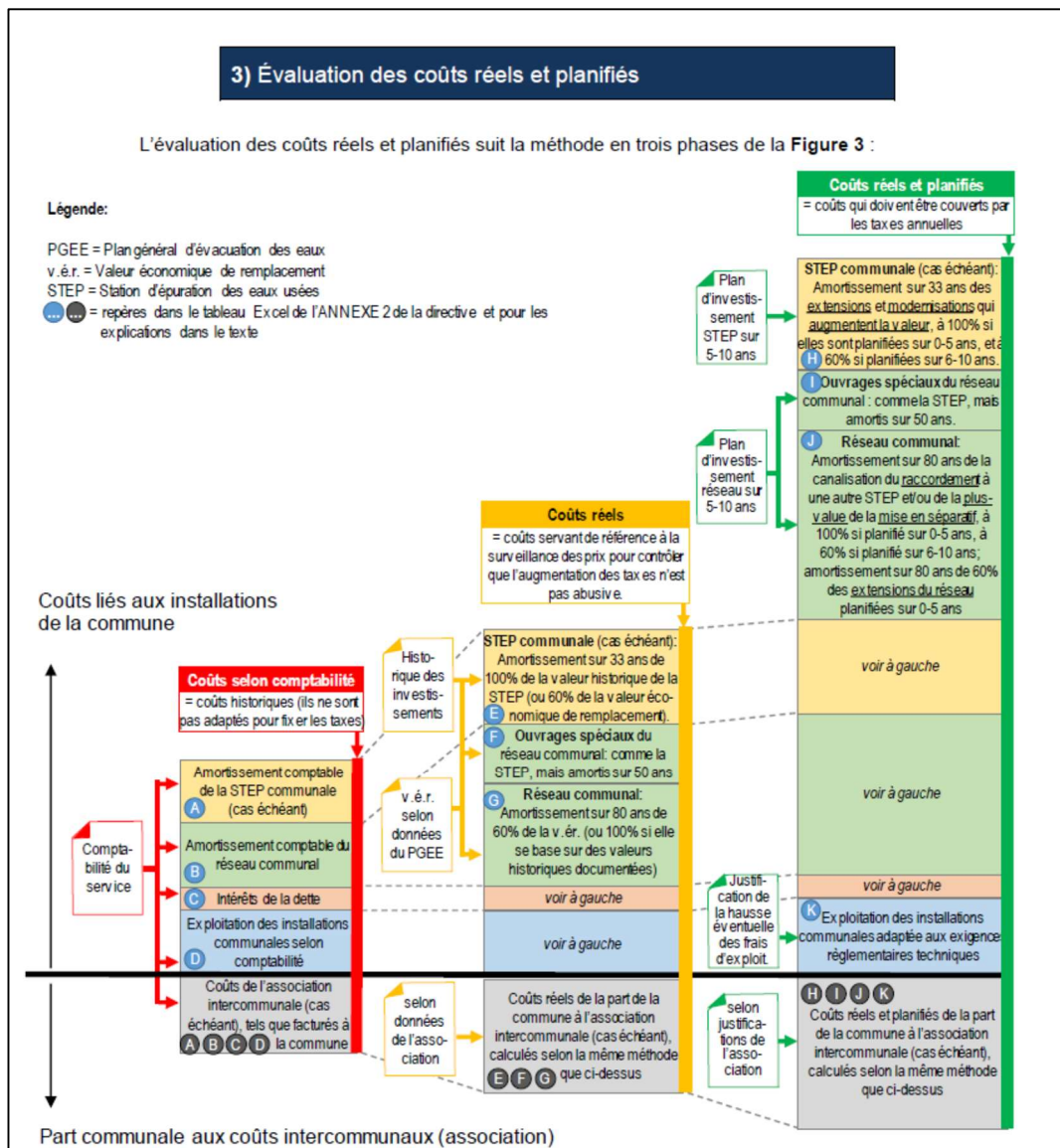
### Coûts réels et planifiés

Pour tenir compte de l'avenir, il faut aussi considérer de manière appropriée les modernisations et extensions d'installations planifiées selon un plan d'investissement sur 0 à 5 ans et sur 6 à 10 ans (**colonne de droite**).

Les taxes doivent couvrir les coûts de la colonne de droite. La manière de fixer ces taxes est décrite dans la directive. Les modalités de calcul ont été approuvées par la Surveillance des Prix (SPr).

Cette méthode est conseillée par le canton et par la SPr.





Représentation détaillée du calcul des charges à couvrir par le revenu des taxes annuelles en trois phases : coûts comptables – coûts réels – coûts réels et planifiés, avec indication des principales sources d'information nécessaires

### 710 Gestion de l'eau potable - CHF 1'684'856.00

**Le fonds spécial fonctionnement eaux potables présente un solde de CHF 1'086'613.00. Est-ce que des investissements sont prévus dans ce domaine ou les tarifs des taxes devront être adaptés dans le futur ?**

Il n'est pas prévu d'adapter les taxes dans un avenir proche. Le fonds constitué permet d'envisager les travaux de maintien du réseau actuel ainsi que les nouveaux investissements planifiés (cf. tableau en page 13 du présent rapport).

### 720 Gestion des eaux usées - CHF 2'183'739.00

**Une attribution de CHF 339'563.00 a été faite au fonds spécial fonctionnement eaux usées. À la suite de l'introduction des taxes en 2023, d'autres attributions seront normalement effectuées ces prochaines années. Quels sont les investissements planifiés au moyen de ce fonds ?**

Comme décrit ci-dessus, la constitution du fonds permet de garantir les travaux de maintien de la valeur du réseau estimé à plus de 100 millions.

Il permet également d'envisager la réalisation des nouvelles infrastructures prévues par le concept d'évacuation des eaux sur le territoire communal de plus de 20 millions (y compris les travaux de la STEP Vétroz-Conthey).

### **730 Gestion des déchets - CHF 1'423'355.00**

**Une attribution de CHF 110'671.00 a été faite au fonds spécial fonctionnement déchets. Dans le rapport de la commission de gestion « Comptes 2022 », la question suivante avait été posée : les attributions aux fonds de réserve sont-elles justifiées ? La réponse a été la suivante : lors de l'élaboration du budget 2024 et de la planification financière 2024-2029, la réévaluation de ces taxes sera analysée. Est-ce qu'une réflexion sur ce sujet a été faite ?**

En 2018, lors de la fixation du tarif de la taxe de base déchets, les attributions au fonds de réserve déchets ont été estimées en tenant compte des aspects comptables cités en préambule. Nous pouvons entre autres citer la mise en place du système Gastro Vert et la mise en place de la nouvelle déchetterie.

Après 6 ans de fonctionnement et la constitution d'un fonds de CHF 740'445.00, les projections financières ont été actualisées et permettent à la Municipalité d'envisager **une diminution du tarif de 20 %** sans préjudicier le secteur de la gestion des déchets.

La taxe de base 2024 a ainsi été arrêtée à CHF 80ct par m<sup>2</sup> de surface de logement pour les ménages et à CHF 80ct par m<sup>2</sup> de surface de production pour les entreprises.

## **6.2 Remarques de la COGES**

La COGES constate que la Municipalité n'a pas prévu d'adapter les taxes dans un avenir proche en ce qui concerne la **gestion de l'eau potable et la gestion des eaux usées** dans la mesure où d'importants investissements sont envisagés. Par ailleurs, des taxes qui ont été fixées récemment et acceptées à une large majorité par le Conseil général, ne peuvent être modifiées sans une évaluation des coûts d'entretien et d'investissement à moyen terme.

Au chapitre de la **gestion des déchets**, la fixation du tarif de la taxe de base déchets en 2018 et les attributions au fonds de réserve déchets ont été estimées en tenant compte des aspects comptables souvent plus bas que les coûts économiques réels notamment du fait que **seuls les investissements nets hors subventions ont été amortis**.

Après six ans de fonctionnement, la constitution d'un fonds de réserve important et l'actualisation des projections financières, la Municipalité a décidé de consentir une baisse des taxes de 20 % sans pour autant léser le secteur de la gestion des déchets. Cette décision tient compte également de la mise en place préalable du système Gastro Vert et de la nouvelle déchetterie.

La taxe de base 2024 a ainsi été arrêtée à CHF 0.80 par m<sup>2</sup> de surface de logement pour les ménages et à CHF 0.80 par m<sup>2</sup> de surface de production pour les entreprises.

La COGES salue cette décision fondée sur plusieurs années de fonctionnement et sur une appréciation financière actualisée.

## 7. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation des comptes.

La commission remercie également les intervenants externes à la commission à savoir Messieurs Christophe Germanier et Gautier Moulin.

## 8. DECISION

Au vu de ce qui précède et compte tenu des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes 2023 et recommande au Conseil général de bien vouloir les approuver.

Conthey, le 14 mai 2024

La rapporteure ad hoc

**Elizabeth Bitschnau**



La présidente

**Kathleen Rossier Moll**



Nom	Prénom	23.04.24	30.04.24	07.05.24	14.05.24
Bitschnau	Elizabeth	x	excusée	x	x
Dessimoz	Anne-Laure	x	x	x	x
Marquis	Stéphane	x	x	x	x
Nanchen	Gérald	x	x	x	x
Philipposian	Frank	x	x	x	x
Roos	Clémentine	x	x	x	excusée
Rossier Moll	Kathleen	x	x	x	x
Udry	Romain	x	x	x	x

## 9. ANNEXE

### TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Ce tableau annexé établi par le service des Finances récapitule, par classification fonctionnelle, les investissements nets budgétés en 2023 (CHF 10'593'100.00) et les investissements nets réalisés en 2023 (CHF 7'646'427.00). Il permet de mettre en évidence les reports budgétaires de certains investissements en 2024 (- CHF 2'260'300.00) ainsi que les écarts entre les comptes 2023 et le budget 2023 (- CHF 686'373.00).

Bilan	Objet	Investissements nets prévus au B23	Corrections B23 annoncées au B24	Investissements nets corrigés B23	Investissements nets C23	Différence Investissements corrigés B23_C23	Explications
1400.00	Terrains	800000		800000	472690	-327310	Fas de report mais comptabilisation de l'achat de la maison d'habitation à Plan Conthey dans le patrimoine financier
1401.00	Routes communales, mobilité douce	680000		680000	660482	-19518	
1401.01	Aménagement des chemins REP	68000		68000	6162	-61838	Chemin des Rapes reporté
1401.03	Eclairage public	100000		100000	123064	23064	
1402.00	Réfection des torrents et cours d'eau (yc Fontaine)	30000		30000	-207842	-237842	Décompte final et réception du solde de la subvention
1402.01	La Morge	409600		409600	1494171	1084571	Variation en fonction de l'avancement des travaux
1402.02	Derborence	34000		34000	13015	-20986	Variation en fonction de l'avancement des travaux
1403.01	Installation eau potable	1050000	-500000	550000	408328	-141672	Comptabilisation de taxes de raccordement plus importantes que prévu
1403.02	Consortage de Motelon	400000	-250000	150000	148380	-1620	Travaux de réfection de la conduite reporté, remplacement d'une ligne de filtration à la place
1403.06	Micro centrales	120000		120000	0	-120000	Travaux de réhabilitation des microcentrales reportés en 2024-2025
1403.10	Installations eaux usées	550000		550000	-149775	-699775	Comptabilisation de taxes de raccordement plus importantes que prévu
1403.15	Déchetterie	800000	-450000	350000	106879	-243121	Travaux reportés en 2024
1403.20	Equipements zone à bâtir			0	-90374	-90374	Décomptes finaux et réception du solde de la refacturation aux propriétaires
1403.21	Dangers naturels	100000	-100000	0	19000	19000	Travaux de sécurisation Aven reporté
1403.22	Gravières		-153800	-153800	-153800	0	Transfert au patrimoine financier de la décharge de matériaux de Collobné
1404.00	Parcs et jardins yc chem. Ped.	565000		565000	324683	-240318	Fin des travaux de la place d'agrément Premplon en 2024
1404.01	Maison de Commune St-Séverin	130000		130000	21445	-108556	Chauffage activé sous la salle communale
1404.03	Pinède ateliers	2100000		2100000	2372959	272959	
1404.04	Salle communale St-Séverin			0	136529	136529	Chauffage activé sous la salle communale
1404.10	Rénovation école Châteauneuf			0	119465	119465	Travaux de rénovation + études pour la suite
1404.11	Bâtiments scolaires primaires (Erde)	80000		80000	30000	-50000	Etudes
1404.13	Collège Derborence	250000		250000	404236	154236	Suite des travaux de mise en conformité norme anti-feu + sécurisation des portes
1404.15	Crèche Les P'tits Loups	500000		500000	367119	-132881	
1404.16	UAPE Châteauneuf Les Filous			0	0	0	
1404.20	Equipement salle polyvalente	100000		100000	127440	27440	
1404.31	Gare Châteauneuf	806500	-806500	0	86691	86691	Report
1406.05	Moloks et écopoints	85000		85000	77433	-7567	
1406.06	Véhicules travaux publics	78000		78000	156834	78834	
1406.10	Véhicule du feu	37000		37000	41400	4400	
1406.13	Bornes hydrauliques	60000		60000	52477	-7523	
1429.00	Zones de protection sources	50000		50000		-50000	Report en raison de l'absence de l'ingénieur en charge du dossier
1464.05	Actions Sion Tourisme SA			0	1000	1000	
1461.01	Routes cantonales	530000		530000	391815	-138185	
1467.01	Equipement zone agricole (MVT)	80000		80000	84523	4523	
<b>Total</b>		<b>10593100</b>	<b>-2260300</b>	<b>8332800</b>	<b>7646427</b>	<b>-686373</b>	